



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 1/4 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

À : **Monsieur le Sous-Préfet**
Sous-préfecture de Forcalquier
Place Martial Sicard
BP 32
04300 Forcalquier

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE 2012 DE MONTFURON AVENIR DU 3 NOVEMBRE 2012

Le quorum ayant été atteint, avec **16 d'adhérents présents et 15 pouvoirs** donnés par des adhérents ne pouvant être présents, l'AG a pu être ouverte par le président de Montfuron Avenir, **Sylvain D'Apuzzo**, qui a pu faire lecture de son rapport moral pour l'année 2011-2012.

RAPPORT MORAL

"C'est dans le frimas pluvieux d'un automne, qui marquera tristement les mémoires des montfuronais, que nous tenons notre assemblée générale 2012.

Un automne endeuillé par le décès brutal de Luan, un jeune de notre village apprécié de tous, victime d'un tragique accident de la route.

De tristes circonstances, affligeantes, qui ne sont pas sans raviver le souvenir d'une autre perte ; celle de M^{me} Colette Bertrand, doyenne de notre association, qui nous a quittés l'été dernier. Je saisis donc l'occasion de cette Assemblée générale pour adresser aux familles nos plus sincères condoléances.

I) Événements conviviaux.

Nos réunions sont heureusement plus souvent le théâtre de moments heureux et conviviaux. Les "cuisines du monde", par exemple qui avaient immédiatement suivies la tenue de notre dernière assemblée générale, du 13 août 2011

Événement festif qui – comme chaque été – a été reconduit avec succès en juillet dernier.

Cependant, ce succès persistant des "cuisines du monde" ne doit pas en cacher quelques "signes d'essoufflement".

En effet, face à la concurrence des désormais nombreuses festivités estivales, d'une part et d'autre part – conséquence directe de cette "concurrence" - du fait qu'il est de plus en plus difficile de réserver la chapelle S^t ELZÉAR et de trouver une date qui convienne ; il serait peut-être judicieux d'en faire évoluer la formule : pourquoi pas un midi, voir un pique-nique ?

Cela dit l'objectif premier, réunir les Montfuronais lors d'un événement convivial reste atteint"

NB : cette question a été débattue, le choix a été fait de **conserver le principe d'une soirée mais de réserver une date longtemps à l'avance.**

"Autre événement convivial que nous avons organisés : notre "galettes des rois" qui a été bien agréable et qui a permis à certains d'entre nous de se retrouver au cœur d'un hiver rigoureux.

Notons aussi la fête de la musique organisée par le Bric Bar Broc, à laquelle il serait bon de participer activement l'année prochaine.

Par ailleurs nous n'avons pas pu faire notre "balade annuelle", ni le "forum des montfuronais" - pourtant annoncés dans notre journal - faute d'organisateur disponibles.

Peut-être nous rattraperons-nous avec une sortie "cueillette des champignons" ?



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 2/4 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

II) Actions concrètes.

L'essentiel du travail réalisé par le bureau cette année, a consisté à la réalisation d'un numéro "**spécial**" de notre bulletin associatif "**Point de vue**".

Ainsi qu'à l'organisation d'un **sondage**, le jour du 1^{er} tour des élections présidentielles, à propos du projet de "Jardin aux papillons".

Ce sondage, s'il avait des airs "d'happening" - démontrant malgré notre relative discrétion de ces derniers temps que nous n'avions pas perdu notre capacité de mobilisation, bien au contraire - a eu deux effets positifs.

- Premièrement que quand la situation l'exige nous sommes toujours **capable d'alerter** la population, et que **nous poursuivons nos efforts de vigilance** quant aux projets de la municipalité.
- Deuxièmement que ce projet, en l'état ou sur le principe, était **très loin de remporter l'adhésion de nos concitoyens**.

En effet, comme nous avons obtenu plus de **76 réponses** - certaines valant pour toute une famille - l'on peut dire qu'**une bonne partie de la population a été sensibilisée aux enjeux de ce projet**.

Et que ces réponses étant très largement négatives ou dubitatives, il conviendrait que la municipalité - si elle ne veut pas renoncer à un jardin à papillons - présente au moins aux montfuronais le projet dans son état d'avancement le plus récent (nos informations étant, soit-disant, caduques) et qu'elle organise un véritable débat public.

Or, il nous a été rétorqué que ce projet étant désormais entre les mains de la communauté de communes, **ce n'était plus du ressort du conseil municipal !!?**

Avant de revenir à notre bulletin, notons aussi que nous avons réussi, temporairement du moins, à résoudre ou **améliorer le problème du stationnement sauvage** sur la place du village. Stationnement sauvage - en grande partie dû aux usagers du restaurant - qui dès le printemps dernier, transformait les soirs de week-end **notre place en un parking anarchique, source de nombreuses nuisances**.

Ayant pris l'initiative, avec le soutien d'un certain nombre de personnes, de créer **un tract** rappelant que la circulation sur la place était réservée aux seuls riverains, et que le stationnement était limité aux emplacements prévus. J'ai donc régulièrement posé ce tract sous les essuies-glaces des voitures abusivement garées.

Le résultat a été, outre de vexer M. le maire, mis en face de ses responsabilités, de le pousser à prendre **quelques mesures simples** pour inciter les usagers du restaurants à utiliser le parking extérieur.

Pour autant ni le problème du stationnement, ni celui de l'aménagement de la place ne sont pour l'heure réglés.

Le projet d'aire d'accueil qui prévoit une zone de retournement pour les bus scolaires, le terrassement et la construction d'un parking, ainsi que divers aménagements paysagers et une fontaine, s'il a pris du retard, **reste d'actualité**, repoussé pour 2013.

Si ses plans ont pu séduire certains d'entre nous lorsqu'ils furent présentés, mis en valeur lors d'une réunion publique ; son coût - **évalué à 340000€** - nous a immédiatement paru **exorbitant**, surtout dans le contexte économique-politique actuel de réduction des dépenses publiques d'équipement.

Il nous paraît important, de réussir à ce que **ce projet soit revu à la baisse** si l'on veut que la commune puisse obtenir par la suite **des fonds pour la réhabilitation de la place et du centre-village**, ce qui nous paraît une priorité pour son développement harmonieux.

.../...



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 3/4 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

III) Point de vue #34.

Comme je le disais précédemment, le travail le plus important fut la réalisation de notre bulletin associatif.

En quoi ce numéro était-il spécial ?

Et pourquoi a-t-il demandé autant de temps et de travail ?

Parce que nous avons décidé de présenter dans le numéro 34 de "Point de vue" un **projet d'extension urbaine** qui permettrait un développement maîtrisé de notre village, tout en encourageant la mixité générationnelle et sociale nécessaire à la vie de la commune, à son développement et au maintien de son école.

Il s'agissait aussi de proposer **une alternative raisonnable** au lotissement qui risque de se construire sur le terrain du **verger communal**, où les projets d'éco-quartier et de co-conception de la commune ont échoués, faute de renoncer au principe de maison individuelle en propriété privée.

Nous avons donc pris le parti de proposer **des ensembles de logements**, en partis locatifs (la commune restant propriétaire) et mis beaucoup de temps à développer ce projet. Il nous a fallu étudier les emplacements, les connexions avec la place, cœur du village, et penser aux équipements collectifs qui feraient de ce nouveau quartier un véritable lieu de vie.

Notre proposition a eu un certain retentissement, M. le maire n'excluant pas notre idée de location communale... cependant force est de constater que dans les faits, des projets d'habitats mités ou de lotissements classiques sont toujours privilégiés par la municipalité.

IV) Plan local d'urbanisme.

Pour finir avec les actions de l'année passée, il y a – et c'est très important – le suivi du dossier du PLU, et aussi la participation à l'enquête publique du SCOT.

A) PLU.

Contrairement aux promesses qui nous ont été faites, **nous n'avons pas été associés aux réflexions sur le PADD** (ou projet d'aménagement et de développement durable) qui est le document d'orientation préalable dont les préconisations seront reprises et détaillées dans le PLU.

Lors de la réunion du 3 mai de présentation du PADD, le maire nous a clairement exposé sa méthode, assez surprenante car elle s'apparente sans contexte à un clientélisme assumé : **demander les souhaits des propriétaires pour faciliter leur projets...**

Comme si l'avenir urbanistique de la commune ne concernait que les propriétaires terriens !!?

Bien que nous n'ayons pas été convié à l'élaboration de ce PADD, nous nous sommes toutefois **bien préparés à cette réunion publique**, en étudiant le POS actuel, afin d'en noter les changements, et de faire les remarques les plus pertinentes possibles.

Dans l'ensemble, les documents qui nous ont été présentés, paraissaient cohérents, avec quelques améliorations par rapport au POS et sans grandes catastrophes.

Mais une multitude de détails curieux ou "à risques", que nous n'avons pas manqués de signaler, ont suscités un certain nombre de questions. **Nous espérons qu'ils soient amendés et corrigés dans la prochaine version du PADD**, qui devrait être présentée lors d'une prochaine réunion publique.

B) SCOT.

L'enquête publique, toujours en cours et consultable en mairie, concernant le projet de **schéma de cohérence territoriale de la région de Manosque** a aussi attiré notre attention, attendu que les éléments d'un SCOT sont, pour une bonne part, repris dans le PLU, d'autant plus s'ils sont contraignants.

Plusieurs personnes d'entre nous sont allés consulter et commenter les documents. Et nous incitons tous le monde à faire de même. Par exemple, concernant notre commune, j'ai signalé



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 4/4 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

certains éléments de zonage surprenants, et noté que, contrairement à nombre de communes, **il n'y avait pas pour nous de "cônes de vue"** à même de préserver les panoramas et les sites significatifs comme le moulin ou le village.

J'ai d'autant plus signalé cette absence de "cônes de vue" que le Maire m'a fait comprendre que ce manque était volontaire, afin de limiter certaines contraintes.

Contraintes que nous, au contraire, membres de Montfuron Avenir, préconisons.

Ce SCOT, dont l'élaboration a déjà pris 6 ans, est – de l'avis du commissaire enquêteur – loin d'être finalisé. Il faudra encore probablement plusieurs années avant d'aboutir.

Ce qui fait de cette enquête un moment important, permettant de faire évoluer ce SCOT sensiblement.

V) Actions à prévoir.

Si l'AG et les questions diverses ont aussi pour fonction de fixer un cap pour l'année à venir ; il y a quand même certains sujets sensibles sur lesquelles notre action doit se maintenir ou s'accroître :

- **PLU / PADD / URBANISME.**
- **L'AIRE D'ACCUEIL** et son coût.
- **Le JARDIN AUX PAPILLONS**, son coût, ses nuisances potentielles... la "privatisation" de la colline du Moulin...
- **Le "Verger communal"** : orienter l'action communale vers de l'habitat collectif (non dense) locatif interconnecté avec le village, plutôt que le lotissement lambda vers lequel on tend.
- **La réhabilitation de la place** et du centre-village.
- **Le rétablissement des vues** (abri/auvent à droite de la mairie, arbre du terrain de jeux...)
- **L'eau des sources communales** et son utilisation partagée. Demande qui n'a toujours pas été concrétisée par la municipalité.

VI) Conclusion.

Pour conclure, si nous avons fait cette année des progrès en étant force de propositions, les formalisant par un projet qui, bien qu'incomplet et prospectif, a pu être présenté à un grand nombre de Montfuronais ; il nous reste encore beaucoup à faire dans la poursuite de nos objectifs :

- le « **Développement harmonieux du village** »,
- la « **Sauvegarde de l'environnement** »,
- la « **Préservation des paysages** »,
- et la « **Défense de la qualité de la vie** ».

Notamment en les matérialisant dans un projet concret – c'était déjà l'un des objectifs fixés l'année dernière – à l'image des jeux pour enfants du square, de la table de ping-pong ou du babyfoot que nous avons offerts à la commune dans le passé."

Après discussion et mise au vote : **le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

RAPPORT FINANCIER

Roseline D'Apuzzo, trésorière, donne des précisions sur l'état des comptes (Cf. annexe).
Après mise au vote : **le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

À l'issue de la lecture des 2 rapports, il fut procédé à l'**élection des membres du conseil d'administration** (Cf. annexe), élus pour une durée de 2 ans.

CA : À la faveur d'une interruption de séance, le conseil d'administration s'est réuni pour procéder à l'élection des **membres du bureau** (Cf. annexe).

Puis l'AG repris et des discussions et échanges permirent de fixer les **objectifs et moyens d'actions** pour l'année 2012.

NB : concernant "le jardin aux papillons", il fut décidé d'alerter le président de la CCLDV de l'existence de notre sondage et de ses résultats.

Enfin **le président clôtura l'AG 2012** qui se conclut par un apéritif convivial.

FIN



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Annexes : 1/2
> CA + bureau

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

Réuni le 3 novembre 2012, le Conseil d'Administration a désigné les membres du bureau :

Président : **M. Sylvain D'Apuzzo,**
né le 5 septembre 1980, à Manosque, de nationalité française,
domicilié à Montfuron (04110), 3b impasse de la Source.

Vice-Présidente : **Mme Carola Hendorf-Pfennig,**
née le 7 janvier 1949 à Weilburg/Allemagne, de nationalité allemande,
domiciliée à Blüchertsr.37, D-53115 Bonn, en Allemagne.

Vice-Président : **M. Georges Bertrand,**
né le 5 décembre 1942 à Vichy (03) de nationalité française,
domicilié à Montreuil (93100), 30 rue Gaston Lauriau.

Trésorière : **Mme Roseline D'Apuzzo,**
née le 28 février 1952 à Créteil, de nationalité française,
domiciliée à Montfuron (04110), rue du Moulin à vent.

Trésorier-adjoint : **M. François Guionnet,**
né le 2 Août 1952, à Marseille, de nationalité française,
domicilié à Montfuron (04110), Place de la Mairie.

Secrétaire : **M. Théo Yabi,**
né le 27 janvier 1946, à Alafia (République du Bénin), de nationalité française,
domicilié à Montfuron (04110), avenue Jean Gineste.

Secrétaire adjointe : **Mme Élise Feller,**
née le 26 avril 1940 à Toulouse, de nationalité française,
domiciliée à Montfuron (04110), rue Grande.

Les autres membres du Conseil d'Administration :

Janine Sivan, Jacques Leclair, Jean-Louis D'Apuzzo, Camille Feller,
Jacqueline Ricavy et Gérard Roncaglia.